

Mairie du MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017
RÉUNION EXTRAORDINAIRE PLÉNIÈRE

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mme MOTTIN, Mr FURDYNA, Mmes GODARD, GRUNY, Mr CALIGNY, Mmes PHILIPPE, LEGOUPIL, Mrs BRIARD, LAHAYE, Mme LEBATARD.

Absents excusés : Mmes DROUET, Mrs COURSAN, ARBON, Mmes CHEVALIER, BERLIOZ, Mrs FLEURY, LEROUX, MADELAINE, Mme BOUILLON.

Secrétaire : Mr LAHAYE

Pouvoir : Mme DROUET a donné pouvoir à Mr MARIOTTI
Mr COURSAN a donné pouvoir à Mr BERTIER
Mr FLEURY a donné pouvoir à Mr BRIARD

2017/082 : LYSTRIENNE SPORTIVE - SUBVENTON EXCEPTIONNELLE

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la situation financière de l'Association « La Lystrienne Sportive ».

Après discussion, le Conseil Municipal décide de verser à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 3 500 euros ; décomposée de la façon suivante :

- Soit 1000 euros d'aide directe et 2 500 euros remboursable sur 5 ans qui viendront en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement, soit 500 euros en moins par an.

D'autre part, le Conseil Municipal n'engagera pas de travaux sur le nouveau stade situé aux Ecoles pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre la décision modificative n° 4 suivante sur le budget principal.

Section de Fonctionnement

Art. 6574 : subventions

- Omac : - 3500 euros
- Lystrienne Sportive (subvention exceptionnelle) : + 3 500 euros.